

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2013-873 DU 23 DECEMBRE 2013
RATIFIANT L'ORDONNANCE N°2013-657 DU
18 SEPTEMBRE 2013 DETERMINANT LES
DROITS RELATIFS A LA DELIVRANCE DES
DOCUMENTS DE TRAÇABILITE ET AUX
AUTORISATIONS DU COMMERCE DU
DIAMANT BRUT AINSI QUE LA TAXE A
L'EXPORTATION DU DIAMANT BRUT

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi
dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2013-657 du 18 septembre 2013 déterminant les droits relatifs à la délivrance des documents de traçabilité et aux autorisations du commerce du diamant brut ainsi que la taxe à l'exportation du diamant brut.

Article 2 :

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2013

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Aoussou
Alassane OUATTARA

Sansan KAMBILE
Magistrat

N° 1300861